

SÉANCE DU 5 mars 2008

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 5 mars 2008 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur **Pierre BOISSET**, Maire.

Étaient présents : Mmes COQUARD. DESCIEUX MIRESSI. PARETI. Mrs de la GRANGE. GROISON. JEANNE. MAGNIEN. ODOUL. TARDY. SIRI.

Absente excusée : Mme PORCHERET

Mr Thierry ODOUL a été élu secrétaire de séance.

Lecture du procès verbal de la dernière séance est donnée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du Jour.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, le budget primitif 2008 comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses 446 151,06 €

Recettes 433 252,00 €

Section d'investissement

Dépenses 416 619,00 €

Recettes 307 109,52 €

Compte tenu des reports antérieurs,

le total des dépenses est de : 862 770,06 €

le total des recettes est de : 1 353 692,07 € soit un excédent dégagé de **490 922,01 €**

DELIBERATION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE

Le Conseil Municipal constate les résultats cumulés à la fin de l'exercice 2007 :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT, EXCEDENT DE 695 302,31 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT, DEFICIT DE 190 745,70 €

et décide l'affectation du résultat total de la section de fonctionnement comme suit :

- affectation de la somme de 191 481,24 € à la section investissement, recette portée sur le budget primitif de 2008, article 1068 ;

- le solde disponible, soit 503 821,07 € est reporté en section de fonctionnement, sur le budget primitif 2008, à l'article 002.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES

Le Conseil Municipal maintient le taux des taxes directes locales aux valeurs de l'année précédente avec un produit fiscal attendu de **166 188 €** se décomposant comme suit :

	Bases 2008	Taux	Produit
Taxe d'habitation	947 800	5,79 %	54 878 €
Taxe foncière bâtie	724 334	10,29 %	74 534 €

Taxe foncière non bâti	217 612	16,90 %	36 776
------------------------	---------	---------	--------

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2007 DU PERCEPTEUR

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2007 du percepteur qui présente les mêmes chiffres que le compte administratif 2007.

DEVIS CURAGE DES FOSSÉS D'ÉROSION

Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par l'entreprise PERRAUD de Morey Saint Denis pour le curage du fossé d'érosion qui s'élève à la somme de 2180,00 € hors taxes soit 2 607,28 € TTC.

Le nettoyage sera réalisé pour souvent afin d'éviter d'avoir recours à l'utilisation d'une mini pelle pour retirer l'amas de terre qui s'est formé dans le caniveau, lequel récolte la boue laissée sur les chemins par les viticulteurs.

REFORME URBANISME

Le Conseil Municipal réfléchit à la possibilité de soumettre ou non l'édification des clôtures à déclaration préalable.

RELEVÉ EAU VOLUCOMPTEUR

Le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance eau pour les locataires et les utilisateurs du volucompteur du point d'eau de la Riotte, d'après les factures de la SDEI de juillet 2007 et janvier 2008 ainsi que les factures de réparation du volucompteur :

- soit 2,58 € pour la consommation du locataire de l'appartement situé 58, rte des Grands Crus
- soit 2,84 € pour les utilisateurs du volucompteur.

QUESTIONS DIVERSES

- ↳ l'office du tourisme de la Vallée de l'Ouche nous informe d'un projet de circuit pour les vélos et les randonneurs.
- ↳ demande de la FNACA pour utiliser la salle des fêtes le 19 mars à 18h30 pour 60 personnes env.: accord du conseil.
- ↳ Pas de disponibilité de la salle des fêtes pour Musique au Chambertin.
- ↳ Volet du locataire de la salle des fêtes prévu en remplacement.

Prochain Conseil Municipal, non fixé

Séance levée à 20 h 20.

Affiché le 15/03/2008.